

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUNAY-SOUS-AUNEAU
DU MERCREDI 15 AVRIL 2015

Conseil Municipal convoqué par courriel le 10 avril 2015 - Date d'affichage de la convocation : 10 avril 2015.

Présidence : M. Jacques WEIBEL, Maire.

Secrétaire de séance : M. Patrick RIVARD.

Participants : M. Jacques WEIBEL, M. Robert DARIEN, Mme Sylvie RIVAUD, Mme Cathy LUTRAT, M. Alex BORNES, Mme Gwenaëlle LE CREURER, M. Emmanuel DAVID, Mme Sylvie REBRE, M. Jean-André CAHUZAC, Mme Sonia LABSY, M. Patrick RIVARD, Mme Déborah KEROUEDAN, M. René BONNET, Mme Clara PICHOT, M. Alain BONDON.

Points inscrits à l'ordre du jour :

1 - *Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 mars 2015.*

2 - *Compte rendu des décisions du Maire (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT).*

3 - *Finances communales (Adoption des budgets, fiscalité, réaménagement de la dette, subventions).*

4 - *Le point sur les programmes communaux.*

5 - *Affaires scolaires.*

6 - *Urbanisme, environnement.*

7 - *Affaires administratives, financières, personnel communal.*

8 - *Information – communication – affaires culturelles, interventions diverses.*

9 - *Dates à retenir.*

Début de la séance : 20h05.

1 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MARS 2015

Délibération n°2015_27

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 mars 2015 a été diffusé aux élus municipaux par courriel le 1^{er} avril 2015. Il a été affiché dans les panneaux municipaux et mis en ligne sur le site internet municipal www.aunay-sous-auneau.fr rubrique « la vie municipale/réunions » le même jour.

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 mars 2015 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

2 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT).

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les délégations susceptibles d'être accordées au Maire durant le mandat municipal.

- Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014.

- Vu l'article L 2122-23 du C.G.C.T. stipulant que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées doivent faire l'objet d'un compte rendu au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

N° D'ORDRE	CODE	NOMENCLATURE	DATE	DECISION
2015-393	2-3	Droit de préemption urbain	03/04/2015	La commune ne porte pas son droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré section AC 448, 449, 450 et 452.

3 - FINANCES COMMUNALES (Adoption des budgets, fiscalité, subventions)

Les membres du Conseil Municipal ont examiné les documents relatifs à la présentation des budgets 2015 lors de la réunion de la commission des finances du lundi 13 avril 2015.

A - BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2015

a - FIXATION DE LA REDEVANCE MUNICIPALE DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Délibération n°2015_28

Par une récente circulaire l'Agence de l'Eau Seine Normandie a indiqué que les règles d'attribution des primes pour l'épuration de l'assainissement collectif ont été modifiées. Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau a par ailleurs décidé de réduire le montant des primes allouées aux collectivités (-21 % pour la prime 2014 et environ -30 % pour la prime 2015).

Le budget de l'assainissement collectif doit tenir compte de cet élément défavorable afin de maintenir une capacité d'investissement. Il est proposé en conséquence de réviser la redevance communale qui passerait à 0,32 € le m³ (au lieu de 0,26 €).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- Décide de fixer le taux de la redevance communale assainissement collectif au prix de 0,32 € le m³.

Monsieur Robert DARIEN, Adjoint délégué à l'eau et à l'assainissement, informe que les collectivités adhérentes au Syndicat Intercommunal de Retraitement des Boues des stations d'épuration de la région d'Auneau (SIREB) risquent de ne pas percevoir le montant de la prime escomptée de l'Agence de l'Eau en raison de données techniques non communiquées aux services de l'Etat par l'ancien président du syndicat intercommunal. Le nouveau conseil d'administration du SIREB s'est saisi du dossier pour une régularisation.

b - ADOPTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2015 :

Délibération n°2015_29

Le projet de budget présenté à la commission des finances s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

- À la somme de 249 240 € en section d'exploitation.
- À la somme de 330 144 € en section d'investissement.

Ce budget prévoit :

- Un autofinancement de 178 620 € pour la section d'investissement.
- Une provision de 230 544 € pour les travaux d'extension du réseau.
- L'assainissement du lotissement de la rue Jacques Sevestre pris en charge par le lotisseur dans le cadre de la PVR.
- Les écritures d'ordre pour l'amortissement des immobilisations et des subventions.
- Le remboursement de la dette (Capital + intérêts).
- La dépense et la recette relatives au SIREB.
- En recettes : Les produits attendus au titre de la redevance communale, la participation à l'assainissement collectif et la prime de l'Agence de l'Eau sur le fonctionnement de la station d'épuration.

Ce budget intègre en outre le report des résultats de l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

Adopte le budget annexe de l'assainissement collectif 2015 équilibré en recettes et en dépenses :

- À la somme de 249 240 € en section d'exploitation.
- À la somme de 330 144 € en section d'investissement.

B - BUDGET EAU 2015

a - FIXATION DE LA REDEVANCE MUNICIPALE DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE :

Délibération n°2015_30

La commission des finances, après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires du budget annexe relatif à la production et à la distribution de l'eau potable propose de maintenir pour l'année 2015 la redevance fixée à 1,20 € le m³.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- Décide le maintien de la redevance communale de l'eau potable au taux de 1,20 € le m³.

b – ADOPTION DU BUDGET EAU 2015

Délibération n°2015_31

Le projet de budget présenté s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

- À la somme de 87 271 € en section d'exploitation ;
- À la somme de 290 386 € en section d'investissement.

Ce budget prévoit :

- Un autofinancement de 44 579,06 € pour la section d'investissement.
- Les crédits reportés de 2014 pour le remplacement des branchements en plomb, l'étude préalable pour la réhabilitation du château d'eau, l'extension de la station de déférisation, la réalisation du bassin de décantation des eaux de lavage de la station de déférisation, les travaux rue Jacques Sevestre.
- Les travaux de renforcement du réseau d'eau potable desservant le hameau de Bretonvilliers.
- Les écritures d'ordre pour l'amortissement des immobilisations et des subventions.
- Les écritures d'ordre pour la récupération de la TVA ;
- Le remboursement de la dette (Capital + intérêts).
- La recette et la dépense relatives au SIAEPRAS.
- Le produit de la redevance municipale.

Ce budget intègre en outre les reports des résultats de l'exercice 2014 ainsi que l'affectation au compte 1068.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

Adopte le budget annexe de l'eau potable 2015 équilibré en recettes et en dépenses :

- À la somme de 87 271 € en section d'exploitation.
- À la somme de 290 386 € en section d'investissement.

C - BUDGET GÉNÉRAL 2015

a - RÉAMÉNAGEMENT DE LA DETTE DU BUDGET GÉNÉRAL :

Délibération N° 2015_32

Monsieur le Maire rappelle les démarches engagées en vue de procéder au réaménagement de la dette communale. Afin de profiter de la baisse des taux et de dégager des marges de manœuvre pour les programmes d'investissement 2015, l'assemblée municipale a déjà évoqué la nécessité de renégocier le prêt long terme contracté en décembre 2012 (remboursable sur 15 ans) pour la construction du restaurant scolaire et de consolider le prêt relais TVA.

Une consultation des établissements financiers est en cours pour un réaménagement de ces 2 prêts en vue de proposer un nouveau prêt de 270 000 € remboursable sur 12 ans.

Un document de travail détaillant les incidences de ce réaménagement a été remis aux élus municipaux. Celui-ci révèle qu'une économie sur les frais financiers de l'ordre de 14 000 € est envisageable.

Les écritures relatives à cette opération ont été prévues dans la proposition de budget 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- Approuve la démarche visant à renégocier le prêt long terme du Crédit Agricole contracté pour la construction du restaurant scolaire et à consolider le prêt relais TVA qui seront remplacés par un prêt de 270 000 €.
- Donne délégation à Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches permettant de finaliser ce dossier et de retenir l'offre la mieux disante.
- Donne délégation à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

b - VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2015 :

Délibération N°2015_33

Le Conseil Municipal a été informé des montants des dotations de l'Etat qui subissent en 2015 une forte baisse dans le cadre du plan de redressement des finances publiques imposé aux communes.

Par rapport à la DGF 2013, la commune a perdu 6661 € en 2014. Elle subira selon les estimations de l'Association des Maires de France une minoration de la DGF de 23165 € en 2015, 39513 € en 2016 et 55939 € en 2017.

Toutes les communes sont concernées par ce dispositif qui est préjudiciable à l'équilibre budgétaire et de nature à réviser à la baisse les programmes d'investissement. Un grand nombre de collectivités ont déjà des finances en équilibre précaire et ces mesures ne feront qu'aggraver leur situation.

Il doit être précisé que les collectivités doivent faire face à des charges fixes et à des dépenses supplémentaires imposées (charges patronales sur les salaires, contribution au titre du fonds de participation à l'intercommunalité), en raison de l'inflation des normes (travaux en matière d'accessibilité), les obligations dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et du désengagement de l'Etat dans de nombreux domaines (agences postales, nouveau service payant pour l'accompagnement des collectivités dans le cadre de l'instruction des dossiers d'urbanisme, minoration et disparition des subventions relatives aux dépenses d'équipement...)

Plusieurs documents récapitulant l'évolution des dépenses et des recettes ont été remis aux élus municipaux lors de la commission des finances du 13 avril 2015.

Compte tenu de ces éléments défavorables en matière de finance publique, Monsieur le Maire propose cependant de limiter l'augmentation du taux des impôts locaux à 2 %, même si le produit attendu avec cette hausse ne compensera pas la minoration de la recette au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement et les dépenses supplémentaires imposées par l'Etat.

Monsieur le Maire propose un tour de table pour échanger sur cette proposition examinée en commission des finances du 13 avril 2015.

Madame Clara PICHOT émet un avis défavorable sur cette augmentation considérant que les taux communaux semblent déjà élevés.

Madame Sonia LABSY est réservée sur cette proposition considérant les difficultés financières des familles.

Monsieur René BONNET considère que cette proposition de hausse de 2% est insuffisante, dans la mesure où la collectivité doit prendre les dispositions en adéquation avec la réalité budgétaire. Monsieur Patrick RIVARD rejoint Monsieur René BONNET. Il indique que la commune pour assurer la gestion des services n'a pas d'autre choix que de faire rentrer des recettes supplémentaires pour compenser les nouvelles dépenses et la diminution des ressources imposées par l'Etat. Le plan de redressement des finances publiques qui s'étale jusqu'en 2017 évoqué en introduction, implique une augmentation de la fiscalité dans des conditions plus importantes. De nombreuses communes tiennent compte de cette contrainte pour anticiper la baisse des ressources à venir et appliquent des augmentations supérieures à celle proposée.

Les membres du Conseil Municipal sont d'accord pour reconnaître que la gestion du budget communal est assurée avec rigueur et que de nombreuses actions sont menées pour faire des économies. Monsieur le Maire ajoute que la commune avant d'adhérer à la Communauté de Communes de la Beauce Alnéloise ne disposait pas de ressources issues de la taxe professionnelle et que ce point négatif n'a pas été corrigé par l'apport de dotations communautaires, comme c'est le cas dans certains EPCI. Monsieur le Maire indique également qu'il n'est pas favorable à une baisse des subventions aux associations. Le budget consacré aux subventions est modeste (9000 €) et les associations doivent être encouragées pour la poursuite de l'animation du village.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de procéder à un vote public sur la proposition d'augmentation uniforme de 2% des taux des impôts locaux :

11 Votes pour :

M. Jacques WEIBEL, M. Robert DARIEN, Mme Sylvie RIVAUD, Mme Cathy LUTRAT, M. Alex BORNES, Mme Gwenaëlle LE CREURER, M. Emmanuel DAVID, Mme Sylvie REBRE, M. Jean-André CAHUZAC, Mme Déborah KEROUREDAN, M. Alain BONDON.

1 vote contre :

Mme Clara PICHOT.

3 abstentions :

Mme Sonia LABSY, M. Patrick RIVARD, M. René BONNET.

Le Conseil Municipal approuve donc à la majorité de ses membres l'augmentation uniforme de 2% des taux des impôts locaux 2015 qui fixés comme suit :

- Taxe d'habitation 16,79 %.

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 30,94 %.

- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 32,16 %.

c – ADOPTION DU BUDGET GÉNÉRAL 2015 :

Projet de Délibération N°2015_34

Le projet de budget présenté en commission des finances prend en compte, indépendamment des crédits reportés de l'année 2014, les dépenses d'investissement suivantes :

- Le remboursement du capital de la dette et le réaménagement de 2 prêts.
- Le programme de réalisation d'une réserve incendie à Bretonvilliers.
- Le solde des travaux de voirie.
- Le programme de révision du PLU.
- La rénovation de l'éclairage public.
- Le programme de réhabilitation des sanitaires de l'école élémentaire.
- Des travaux sur l'Eglise St Eloi.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

Approuve le budget général 2015 équilibré en recettes et en dépenses :

- *À la somme de 1 029 732 € en section de fonctionnement.*
- *À la somme de 918 377 € en section d'investissement.*

d - SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS ET AUX DIFFÉRENTS ORGANISMES

Projet de Délibération N°2015_35

La commission des finances propose de fixer les subventions municipales 2015 dans les conditions définies ci-dessous :

1 - SUBVENTIONS FORFAITAIRES :

Subventions à verser dès le vote du budget 2015 :

- C.C.A.S. : 4 000 € (contre 3000 € en 2014)
- Coopérative École Élémentaire : 3 € par élève inscrit en septembre 2014.
- Coopérative École Maternelle : 3 € par élève inscrit en septembre 2014.
- USEP : 153 € (Idem 2014).
- Prévention Routière : 39 € (Idem 2014).
- Comité des fêtes : 1 525 € (Idem 2014).
- Amicale Fanfare : 500 € (Idem 2014).
- Amicale des Pompiers : 350 € (Idem 2014).
- Association St Éloi : 610 € (Idem 2014).
- Club de l'Amitié : 300 € (Idem 2014).
- Jaune Coquelicot : 250 € (Idem 2014).
- Cavatine : 150 € (Idem 2014).

2 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES INDEXÉES SUR PLUSIEURS CRITÈRES :

Rappel des critères :

Part fixe : 50 € / Association.

- Part indexée sur le nombre d'adhérents habitant la commune = 9 € / Adhérent.
- Part indexée sur le nombre de manifestations organisées en totalité ou en partie sur la base d'un forfait de 40 € par manifestation.
- Part exceptionnelle accordée pour l'entretien des locaux ou des infrastructures mises à disposition.

Ces subventions sont à verser en octobre après réception des justificatifs prévus dans la délibération du 02/04/2010.

Sont éligibles les associations suivantes :

- Le Tennis Club d'Aunay.
- Le Club Sportif d'Aunay (Foot Ball).
- L'association Move 28.
- L'association Gym Sports et Loisirs.
- L'Association Multi Danse.
- Le Centre Omnisport.
- L'A.A.T.S. Aunay Tir Sportif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- *Approuve les conditions d'octroi des subventions 2015 décrites ci-dessus.*

4 – PROGRAMMES COMMUNAUX

A - TRAVAUX LOTISSEMENT RUE JACQUES SEVESTRE

Rapporteurs : Messieurs Jacques WEIBEL et Alex BORNES

Les travaux de construction de la voirie sont en cours. Le bassin de rétention des eaux pluviales sera prochainement mis en œuvre.

B - TRAVAUX À LA STATION DE DÉFÉRISATION

Rapporteur : M. Robert DARIEN

L'installation de la pompe sera réalisée prochainement. Les interventions demandées suite aux malfaçons constatées ont été réalisées.

C - TRAVAUX DE VOIRIE

Rapporteur : M. Alex BORNES

Plusieurs travaux de finition sont attendus.

D - RESTAURATION DU TABLEAU DE ST ÉLOI ET DU CHEMIN DE CROIX DE L'ÉGLISE

Rapporteurs : Messieurs Jacques WEIBEL et Jean-André CAHUZAC

Des contacts sont en cours avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour valider les prestations nécessaires pour la pose d'un système d'accrochage du tableau et l'encadrement de celui-ci.

Concernant la restauration du chemin de croix des précisions sont attendues au sujet de la technicité à respecter en fonction des matériaux afin garantir une rénovation satisfaisante.

E - PROGRAMME DE RÉNOVATION DES SANITAIRES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Rapporteurs : M. Jacques WEIBEL, M. Alex BORNES et Mme Sylvie RIVAUD

Suite à la réunion de travail du 14 avril 2015 avec le maître d'œuvre, un nouveau projet sommaire est attendu. Celui-ci sera présenté au Conseil Municipal

5 - AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : Mme Sylvie RIVAUD

A - COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU 30 MARS 2015 CONSACRÉE AU SERVICE DE LA CANTINE SCOLAIRE

Madame Sylvie RIVAUD, Adjointe déléguée, commente le compte rendu de la réunion du 30 mars 2015 consacrée au fonctionnement de la cantine scolaire. L'organisation en place donne satisfaction. Des courriers seront adressés aux parents de plusieurs enfants perturbateurs qui ont été signalés. Le règlement du service pour les commandes des repas est bien respecté.

L'organisation d'activités lors de la pause méridienne est difficile car le temps disponible est limité. Une réflexion sera nécessaire pour l'organisation d'activités à la rentrée de septembre.

Il a été demandé à PEP 28 de prendre les dispositions pour s'assurer du remplacement du personnel indisponible et de prévenir la mairie au plus tôt pour pourvoir aux remplacements.

B – FERMETURE D'UNE CLASSE À LA RENTRÉE 2015

Par un courrier du 13 avril 2015, la direction des services départementaux de l'Education Nationale informe de la suppression prévisible d'un emploi correspondant à la fermeture de la 6ème classe de l'école élémentaire compte tenu de la prévision des effectifs. La réouverture de cette classe sera certainement envisageable avec l'apport d'enfants du nouveau lotissement.

C – SÉLECTION DES PROPOSITIONS POUR L'OPÉRATION « UN NOM POUR NOTRE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE »

Projet de Délibération N°2015_36

Madame Sylvie RIVAUD Adjointe déléguée aux Affaires scolaires rappelle que par délibération n°2015_2 du 26 janvier 2015, le Conseil Municipal a fixé la méthodologie et le planning pour l'organisation de la procédure visant à attribuer un nom à l'école élémentaire.

Après le travail des élèves, la consultation des familles et le dépouillement des réponses obtenues, la synthèse réalisée par l'équipe enseignante est remise au Conseil Municipal.

Il appartient au Conseil Municipal de sélectionner 5 noms avant d'organiser un vote des élèves à la Mairie.

L'organisation de ce scrutin sera assurée par l'équipe enseignante.

Il est rappelé que le Conseil Municipal devra délibérer de nouveau suite au vote des élèves pour retenir 3 noms, avant la consultation du Conseil d'Écoles.

Vu la synthèse communiquée par l'équipe enseignante, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, dresse la liste des 5 noms suivants qui seront soumis au vote des élèves :

- École élémentaire « Les Hirondelles ».
- École élémentaire « Les 4 saisons ».
- École élémentaire « Les Blés en Herbe ».
- École élémentaire « Les Champs de Blé ».
- École élémentaire « Les 4 vents ».

6 – URBANISME, ENVIRONNEMENT, EAU, ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. Robert DARIEN

A – ENGAGEMENT DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DU HAMEAU DE BRETONVILLIERS

Projet de Délibération N°2015_37

Monsieur Robert DARIEN, Adjoint délégué à l'Eau et à l'Assainissement, rappelle que la commune d'Aunay-sous-Auneau a décidé de lancer le programme pluriannuel consacré au renouvellement et au renforcement du réseau d'eau potable de ses hameaux. Ce programme a été lancé pour répondre à plusieurs objectifs :

- Fiabiliser et sécuriser le réseau.
- Lutter contre le gaspillage de l'eau.
- Préserver la ressource en eau.
- Garantir la qualité de l'eau distribuée.

Ce programme a été défini en plusieurs tranches. En 2014, la commune a réalisé la première tranche allant de la sortie du bourg de la commune jusqu'à l'entrée du hameau de Nêlu.

Pour 2015 des demandes de subventions ont été présentées à la Préfecture et au Conseil Général pour le renforcement du réseau d'eau potable desservant le hameau de Bretonvilliers.

La Préfecture a accordé une subvention au taux de 20 % des travaux HT au titre de la DETR. L'arrêté attributif de subvention du Conseil Général pour un même taux de participation est en attente.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de lancer cette tranche de travaux inscrite au budget eau 2015 dans le cadre de la consultation adaptée prévue par le Code des Marchés Publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- *Approuve le lancement de la consultation des entreprises dans le cadre de la procédure adaptée des marchés publics pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable desservant le hameau de Bretonvilliers.*
- *Donne toutes délégations à Monsieur le Maire pour les formalités de publication.*

B – PROCÉDURE DE RÉVISION DU PLU

Le Conseil Municipal est informé que la réunion de travail du 14 avril 2015 avec le chargé d'étude a permis d'avancer sur le projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce document important qui doit fixer les objectifs de modération de consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, les orientations d'aménagement portant sur l'aménagement, les transports et les déplacements. La liste des emplacements réservés a été mise à jour. L'évolution des zones naturelles et des espaces boisés est à l'étude. Les élus souhaitent par ailleurs que des dispositions soient prises pour mettre un terme aux déboisements sauvages qui détruisent l'environnement et dégradent les chemins.

7 – AFFAIRES ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET PERSONNEL COMMUNAL

- Personnel communal : Le Conseil Municipal est informé de l'étude à réaliser en vue des départs en retraite de deux agents de service : départ d'un agent le 1^{er} juillet 2015, alors que l'autre départ est prévu en 2016.

8 – INFORMATIONS COMMUNICATIONS – AFFAIRES CULTURELLES –INTERVENTIONS DIVERSES

Rapporteur : Mme Cathy LUTRAT

- Compte rendu de la réunion du 10 avril 2015 consacrée à l'organisation d'une nocturne :

La commission culture soutenue par la commission des fêtes a organisé une réunion en vue de l'organisation d'une « nocturne » le samedi 5 septembre 2015. L'objectif est de proposer diverses animations par les associations et une ou plusieurs animations dans l'église et sur le parvis. La prochaine réunion consacrée à cette organisation est fixée au vendredi 29 mai 2015 à 20h dans la salle de réunion des associations au foyer communal.

- Campagne de vidange des installations d'assainissement individuel :

Plusieurs campagnes de vidanges sont prévues en 2015. Les habitations concernées par un assainissement individuel seront informées en vue de bénéficier d'un tarif préférentiel. Cette information sera également communiquée par voie d'affichage et sur le site internet municipal « aunay-sous-auneau.fr ».

- Les informations suivantes du SICTOM sont communiquées :

- La mairie reçoit régulièrement une liste des bacs de collecte sélective non pris en charge en raison du non-respect du règlement.
- Les nouvelles dispositions pénales concernant les abandons d'ordures et autres objets.
- L'exposition itinérante organisée du 9 au 14 juin 2015 à la mairie de Maison sur le thème du tri sélectif.

- 50^{ème} campagne départementale du fleurissement :

Une information sera communiquée par voie d'affichage et sur le site internet pour permettre aux personnes intéressées de s'inscrire à la mairie.

- Lettres de remerciements :

Lecture est faite des lettres de remerciements du Tennis Club et du C.S.A Football suite au versement des subventions 2014.

- La prochaine réunion du conseil Municipal est fixée au Mardi 19 mai 2015 à 18h30 à la Mairie :

- La fête des voisins sera organisée le 12 juin 2015 :

- Mme Gwenaëlle LE CREURER informe de l'organisation d'un concert par CAVATINE le 31 mai prochain à l'Eglise St Eloi. Tous les musiciens intéressés peuvent se joindre au groupe pour y participer.

9 – DATES À RETENIR

- Mercredi 29 avril à 19h30 : Réunion du Comité Syndical du SITREVA.
- Mardi 5 mai à 18h30 : Réunion du Conseil Syndical du SMO.
- Vendredi 8 mai au matin : Cérémonie commémorative de la victoire de 1945.
- Mardi 19 mai à 18h30 : Réunion du Conseil Municipal à la Mairie.

La séance est levée à 22h00.

Le secrétaire de séance,

Vu, le Maire d'Aunay-sous-Auneau,

Patrick RIVARD

Jacques WEIBEL

PROCÈS VERBAL AFFICHÉ ET MIS EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET MUNICIPAL

«[www. aunay-sous-auneau.fr](http://www.aunay-sous-auneau.fr) »

Rubrique « La vie municipale / le Conseil Municipal / Procès verbaux des réunions du Conseil Municipal »

LE 23 AVRIL 2015